



Dans les années 1780, les finances royales sont en crise. Le Tiers-Etat supporte des impôts de plus en plus lourds. En 1788, le roi Louis XVI accepte d'engager des réformes. Il convoque les **Etats Généraux**, qui s'ouvrent en mai 1789.

Très vite, **les membres du Tiers-Etat s'opposent à ceux de la noblesse et du clergé**. Ils se réunissent en **Assemblée nationale** et s'engagent à rédiger une **Constitution** limitant les pouvoirs du roi. Louis XVI est obligé d'accepter, mais il laisse planer la menace en rassemblant des troupes autour de Paris. **Le peuple**, inquiet, prend les armes et **s'empare de la forteresse de la Bastille**, le 14 juillet 1789. Dans les campagnes, les paysans s'arment à leur tour. L'assemblée réagit vite : **en août 1789**, les députés votent **la suppression des privilèges et la Déclaration des droits de l'homme**. Désormais, tous les français seront égaux devant la loi et l'impôt.